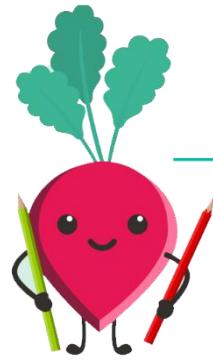




IMAG' INE

L'ALIMENTATION DURABLE

Concours photos - dessins



RÈGLEMENT DU CONCOURS

⇒ ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le concours photos/dessins « Imag'ine l'alimentation durable » est organisé par la Cellule Manger Demain pour promouvoir l'alimentation durable à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation (16 octobre). L'objectif ? Mobiliser le grand public sur les réseaux autour de l'alimentation durable et des contributions des participants.

Ce concours est organisé grâce au soutien de la Wallonie.

⇒ ARTICLE 2 : OBJET

Le concours « Imag'ine l'alimentation durable » est un concours d'illustration de l'alimentation durable en photos ou en dessins. Cette année, le concours portera plus précisément sur **le gaspillage alimentaire ou l'accès à une alimentation de qualité pour tous et toutes (y compris les publics fragilisés)**.

Il consiste en la confection d'une pancarte de sensibilisation qui abordera un de ces thèmes, au choix.

Pour en savoir plus sur le gaspillage alimentaire et l'accès à une alimentation de qualité pour tous :

- ✓ Salamandre : [« Le gaspillage alimentaire expliqué aux enfants »](#)
- ✓ Too Good To Go France : [vidéo « les causes du gaspillage alimentaire »](#)
- ✓ ADEME : [vidéo « le gaspillage alimentaire »](#)
- ✓ Info ou mytho : [vidéo « c'est quoi le gaspillage alimentaire ? »](#)
- ✓ Territoires à vivre : [« Quadrature du poireau »](#)
- ✓ Collectif SSA : [Sécurité sociale de l'alimentation](#)

Il est précisé que la contribution doit être collective (groupe classe au minimum).

Les participants au concours sont invités à remettre leur pancarte de sensibilisation à l'adresse info@mangerdemain.be.

⇒ ARTICLE 3 : CANDIDATS

Le concours est ouvert aux écoles primaires établies **sur le territoire de la Wallonie**.

⇒ ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite.

Eléments de la contribution

Les **contributions incomplètes** ne seront **pas** prises en compte.

La contribution sera considérée comme complète quand les organisateurs auront reçu :

1. Le [formulaire de participation](#) complété, indiquant l'acceptation sans conditions du présent règlement ;
2. La pancarte de sensibilisation

Une seule contribution est acceptée par participant.

Envoi des contributions

Les contributions sont à envoyer pour le 6 octobre 2023 inclus.

Le formulaire d'inscription se complète en ligne via [ce lien](#).

La pancarte de sensibilisation est à envoyer à l'adresse : info@mangerdemain.be en mentionnant dans l'objet « CONCOURS ».

La pancarte sera envoyée en format .png / .jpg (ou .pdf s'il s'agit d'un scan d'un dessin)

Critères de recevabilité des réalisations

La photo ou le dessin respectera le canevas demandé et comprendra :

- ✓ Un **slogan** en lien avec le gaspillage alimentaire ou l'accès à l'alimentation de qualité pour tous (maximum recommandé : 100 caractères espaces compris)
- ✓ **S'il s'agit d'une photo**, celle-ci devra être de qualité (format 16:9 - pour ce faire, il vous faut placer l'appareil photo de votre smartphone en paysage et prendre une photo de la meilleure qualité possible) et respecter les autorisations nécessaires liées au droit à l'image.
- ✓ **S'il s'agit d'un dessin**, celui-ci sera réalisé sur un A4 paysage (voir A3 si vous disposez du matériel nécessaire pour reconvertis le fichier en A4 lors de l'envoi).
- ✓ Le **nom de l'école – classe** (– logo de l'école).

⇒ ARTICLE 5 : PROCESSUS DE SÉLECTION - GAGNANTS

Pour chaque réalisation complète, **les organisateurs publieront le 9 octobre 2023 sur la page Facebook de Manger Demain les photos/dessins** (slogan, photo/dessin, nom du participant).

Le 9 octobre 2023, les **votes** seront donc lancés sur la page. Ceux-ci **seront clôturés le 13 octobre 2022 à 16h** (toute mention j'aime enregistrée à posteriori de cette deadline ne sera plus comptabilisée).

Les internautes seront invités à voter pour la pancarte de sensibilisation qu'ils apprécient le plus. **Celle qui comptabilisera le plus de « j'aime » remportera le concours.**

⇒ ARTICLE 6 : PRIX

Les **gagnants seront annoncés le 16 octobre 2023** sur la page Facebook Manger Demain.

Cette année, la Cellule Manger Demain a souhaité intégrer au sein du concours les thématiques du gaspillage alimentaire et de l'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous et toutes.

Le groupe dont la pancarte sera la plus plébiscitée remportera donc le grand prix suivant : l'organisation d'une journée de glanage à la ferme suivit d'un atelier de cuisine. Les frais inerrants et la logistique seront pris en charge par la cellule Manger Demain. La journée sera idéalement organisée durant le mois de novembre 2023.

⇒ ARTICLE 7 : AUTORISATIONS ET RESPONSABILITÉ

Toutes les photos proposées doivent être des œuvres originales. Les participants doivent être les seuls titulaires des droits d'auteur, ou avoir obtenu toutes les autorisations requises auprès des titulaires des droits d'auteur.

Les participants doivent obtenir le consentement écrit de toute personne majeure identifiable sur une photo ou s'il s'agit d'une personne mineure, de son représentant légal. Les participants doivent conserver tous les formulaires d'autorisation obtenus, qui peuvent leur être demandés comme preuve.

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser librement les contributions adressées pour diffusion ou exploitation sur différentes formes de support (écrit, électronique ou audiovisuel).

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins éducatives et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur. En cas d'utilisation non strictement liée à la démarche, l'auteur en sera avisé au préalable.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ce concours pour toute raison indépendante de leur volonté.

⇒ ARTICLE 8 : ASPECTS FINANCIERS

Tous frais liés à la réalisation et à la participation au concours seront entièrement à la charge des participants.

⇒ ARTICLE 9 : RESPECT DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires.

CONTACTS

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante :
info@mangerdemain.be.